

Madame la Vice-directrice
Silvia Studinger
Conférence suisse des hautes écoles

Envoi électronique à isabella.brunelli@sbfi.admin.ch

swissuniversities

Comité

3001 Berne, le 2 septembre 2021

Prof. Dr. Yves Flückiger

Président de swissuniversities

T +41 31 355 07 40

[martina.weiss@](mailto:martina.weiss@swissuniversities.ch)

swissuniversities.ch

Prise de position de swissuniversities sur la modification de l'Ordonnance du Conseil des hautes écoles pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles

swissuniversities

Effingerstrasse 15, Case Postale

3001 Berne

www.swissuniversities.ch

Madame la Vice-directrice,

Nous vous remercions pour l'occasion qui nous est donnée de prendre position sur les propositions d'adaptation de l'ordonnance d'accréditation relative à une procédure d'accréditation simplifiée. Après examen des deux variantes A (examen concentré uniquement sur les conditions essentielles de la LEHE) et B (examen concentré sur les changements intervenus dans le système d'assurance qualité ou ayant eu un impact sur ce système depuis la dernière accréditation), swissuniversities se positionne comme suit:

Remarque générale

De manière générale, swissuniversities salue l'introduction d'une simplification pour les hautes écoles déjà accréditées par la procédure initiale. Elle se positionne cependant de façon sceptique sur le fait que les deux variantes présentées remplissent le but visant une simplification pour la réaccréditation. Une simplification au sens d'une réduction des ressources et de la charge de travail y relative paraît difficilement envisageable sur la base des deux variantes A et B tel que proposé dans la documentation de la consultation.

Appréciation de swissuniversities relative aux deux variantes proposées

Variante A

Au moment de choisir, swissuniversities exprime une préférence pour la variante A. Cependant, cette variante se réfère fortement à la procédure d'accréditation initiale. Les onze questions directrices font échos aux standards actuellement en vigueur (excepté le standard sur la communication). Comme mentionné dans la remarque générale ci-dessus, cette variante ne tend pas forcément à une simplification au moment de la mise en œuvre. En vue d'un processus véritablement allégé, des adaptations sur les points suivants seraient souhaitables :

- Le **rapport d'autoévaluation** devrait permettre une focalisation sur les changements intervenus, le système d'assurance qualité étant dynamique, orienté sur le changement et le développement. Il devrait ainsi se limiter à exposer les éléments tels que le por-

trait de la haute école, la description du processus d'autoévaluation, le suivi des résultats de procédures précédentes, la présentation du système d'assurance qualité et les réponses aux questions directrices.

- Les modalités d'évaluation des réponses aux **onze questions directrices de l'annexe D** devraient être précisées.
- La **visite sur place**: y renoncer dans le cadre de la réaccréditation.

swissuniversities

Avec l'expérience désormais acquise dans le cadre de l'accréditation initiale, swissuniversities salue la possibilité de pouvoir mener la procédure de réaccréditation de manière analogue à l'accréditation initiale comme formulé à l'art. 30 LEHE. Cette formulation "peut" proposée à l'art. 20a al. 1 et 2 de l'ordonnance d'accréditation doit être conservée afin que les hautes écoles aient la possibilité de choisir entre la procédure d'accréditation initiale et la procédure de réaccréditation.

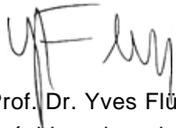
Variante B

Les inconvénients de cette variante tels que formulés par le Conseil suisse d'accréditation dans l'annexe a sont également partagés par swissuniversities. En effet, la variante B produit une absence de sécurité juridique, laissant beaucoup de marge d'appréciation dans la conduite de la procédure, de sorte qu'il n'est pas clair de ce qui est attendu de la part des hautes écoles pour être réaccréditées.

L'alternance prévue entre la procédure complète et la procédure simplifiée soulève également des doutes du point de vue opérationnel dans la conduite de la procédure, un allègement supplémentaire serait à envisager à cet égard.

Je vous remercie d'avance pour l'attention portée à notre prise de position.

Meilleures salutations



Prof. Dr. Yves Flückiger
Président de swissuniversities